



**FR**

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE 3**

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe pour 2022

**Document d'action concernant la « Mesure d'appui – Facilité de Coopération Sao Tomé-e-Principe »**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

<b>1. Intitulé CRIS/OPSYS</b> <b>Acte de base</b>	Mesure d'appui – Facilité de Coopération Sao Tomé-et-Principe N° OSPYS: ACT-60910 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable <input type="checkbox"/> En soutien à une initiative Team Europe (inter alia)
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée à Sao Tomé-e-Principe
<b>4. Document de programmation</b>	Programme indicatif multi-annuel 2021-2027 pour Sao Tomé-e-Principe (PIM UE-STP)
<b>5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés</b>	En tant que mesure d'appui, l'action proposée entend contribuer aux trois domaines et objectifs prioritaires du PIM UE-STP
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	3. Mesures d'appui : 3.2 Facilité de Coopération
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal : ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs
<b>8 a) Code (s) CAD</b>	43010 – Aide plurisectorielle – 80% 99820 – Promotion de la sensibilisation au développement – 20%

<b>8 b) Principal canal de distribution</b>	20000 – Organisations non gouvernementales (ONG) et société civile 60000 – Institutions du secteur privé			
<b>9. Participation des partenaires multilatéraux</b>	Non			
<b>10. Objectifs de dépenses</b>	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
<b>11. Marqueurs</b>  (À partir du formulaire CAD)	<b>Objectif politique général @</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>12. Marqueurs internes et Tags:</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags : connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	énergie transports santé éducation et recherche		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>13. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2022-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé: 650 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 650 000 EUR			
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>				
<b>14. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)</b>	Modalité de projet <b>Gestion directe</b> par : - Marchés publics - Subventions			
<b>15. Type de mesures</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Facilité de Coopération <input type="checkbox"/> Mesures en faveur de la société civile			

## 1.2 Résumé de l'Action

<p>La Facilité de Coopération fait partie des mesures d'appui prévues au PIM UE-STP 2021-2027. Elle contribue à l'amélioration de l'efficacité et l'impact de l'aide, ainsi qu'à des actions de communication et de diplomatie publique sur le rôle et la présence de l'UE dans le monde et à STP. L'action vise en particulier à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer et faciliter la préparation, formulation et suivi de programmes, l'audit et évaluation de la coopération UE/STP, les dialogues politiques et sectoriels avec les différents partenaires ;</li> <li>- Apporter un appui institutionnel au pays bénéficiaire, notamment pour ses activités de coordination de la coopération ;</li> <li>- Réaliser des activités de communication stratégique et de diplomatie publique et culturelle afin d'accroître la compréhension, connaissance et soutien de l'action de l'UE et de son partenariat avec STP.</li> </ul> <p>Cette action soutiendra ainsi la provision d'expertise à court et moyen-terme pour des études sectorielles, la préparation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'audit, la formation des acteurs de la coopération, ainsi que le financement d'actions et de services pour la sensibilisation des acteurs clés aux questions de coopération et une meilleure communication sur les stratégies et les politiques de l'UE.</p> <p>L'action aura deux composantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Coopération technique</b> : assistances techniques et expertises dans diverses matières, à court et moyen terme, pour réaliser des études sectorielles et actions préparatoires, appuyer l'identification et formulation de nouvelles actions, y compris de projets d'investissements, monitoring de la mise en œuvre, mener des audits et évaluations ; conférences et séminaires pour dialogue, consultations et négociations avec les parties prenantes ; renforcement des capacités des structures nationales engagées dans la coopération avec l'UE et dans la coordination stratégique de l'ensemble de l'aide externe ; appui à la participation de ces acteurs nationaux aux principaux forums des parties prenantes.</li> <li>- <b>Communication stratégique et diplomatie publique et culturelle</b> visant à améliorer la visibilité de l'UE, de ses interventions y compris dans le cadre de la stratégie Global Gateway à travers les Initiatives de la Team Europe (TEI) avec les Etats Membres, et ses valeurs auprès du public et des partenaires, à renforcer la confiance et la compréhension mutuelle entre l'UE et les citoyens du pays, et à combattre les</li> </ul>
--

'fake news'. Ces activités incluront des campagnes à grande échelle. Des activités de diplomatie publique et culturelle seront conçues pour favoriser, maintenir, renforcer et connecter les réseaux et les communautés.

En tant que mesure d'appui, l'action proposée vise à contribuer aux objectifs et aux trois domaines prioritaires du PIM UE-STP et à soutenir le positionnement stratégique de l'UE dans le pays.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

Sao Tomé-e-Principe (STP) est un petit État insulaire à revenu intermédiaire de la tranche inférieure situé dans le Golfe de Guinée, dont l'économie est fragile et vulnérable aux chocs externes.

L'économie de STP est caractérisée par un faible niveau de diversification, une intégration insuffisante aux marchés internationaux et une grande dépendance envers les importations.

Au niveau structurel, parmi les défis majeurs qui empêchent le pays d'atteindre une croissance économique verte, inclusive et durable demeurent un climat des affaires peu propice et des faiblesses institutionnelles. L'intégration dans le marché régional est quasiment inexistante et l'économie, en grande partie informelle, repose presque exclusivement sur l'agriculture et les services. En conséquence, STP est extrêmement vulnérable aux chocs exogènes et son budget d'investissement dépend de plus de 80 % de l'aide extérieure.

La croissance démographique, la forte densité de population, caractérisé par 41% de la population de moins de 14 ans et 56% entre 15 et 64 ans, représente un défi du pays pour son développement. Par ailleurs, les faibles qualité et accès aux services de base, la persistance des inégalités, le faible niveau de capacités techniques et le taux élevé de chômage, le manque de ressources et d'opportunités et la pauvreté généralisée compromettent l'avenir des jeunes et, plus en général, le développement durable du pays.

Le Programme indicatif multi-annuel (PIM UE-STP 2021-2027) identifie les principaux défis en termes de développement durable pour STP, notamment : i) pauvreté, sécurité alimentaire, accès aux services de base (pas de pauvreté, faim zéro, ODD 1 et 2); ii) gouvernance (paix, justice et institutions efficaces, ODD 16); iii) Infrastructures médiocres, exportations peu diversifiées (travail décent et croissance économique, ODD 8); iv) exposition au changement climatique (lutte contre le changement climatique, ODD 13).

Le PIM identifie également les intérêts stratégiques et les priorités de l'UE dans le pays, concernant notamment la protection de l'environnement, le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion de droits de l'homme, le développement humain, la diversification économique et le développement du secteur privé, la consolidation de l'intégration régionale et le renforcement des relations commerciales avec le secteur privé européen.

En outre, une Facilité de Coopération permettra de soutenir la réalisation des objectifs du partenariat UE-STP à travers tout le programme.

La Facilité de Coopération permet notamment de répondre à des demandes ponctuelles des autorités nationales, dans des domaines que l'UE pourrait considérer importants techniquement, politiquement ou économiquement mais qui ne sont pas couverts par les priorités du PIM et en complémentarité à celui-ci. Elle offre la flexibilité nécessaire également pour répondre à des besoins éventuels de complémentarité avec les actions d'autres bailleurs et soutient la diplomatie publique et culturelle européenne et le dialogue intersectoriel.

La justification des composantes de l'action est la suivante :

- **La coopération technique** par le biais d'expertises ponctuelles offre une certaine souplesse pour répondre aux différents besoins d'appui-conseil à court et moyen terme sur des aspects liés à l'identification, formulation et suivi de projets, ainsi qu'au besoin de renforcement des acteurs nationaux chargés de la coordination, pour une mise en œuvre plus efficace et durable des interventions de l'UE à STP.
- **La communication stratégique et diplomatie publique et culturelle** contribue à maintenir et développer l'image de l'UE dans le monde en général et à STP en particulier. Il est important de communiquer aux populations et entités ciblées et au grand public le rôle et l'implication de l'UE en matière de coopération internationale ainsi que de mettre en avant l'efficacité de ses appuis et les résultats qu'ils engendrent.

## 2.2 Analyse des problèmes

L'UE contribue directement à l'appui de plusieurs axes stratégiques et d'assistance technique à STP dans les secteurs du développement rural et de l'eau et assainissement, ainsi qu'à la coordination avec les partenaires de mise en oeuvre, améliorant les aspects d'appropriation et d'harmonisation.

Alors que l'assistance technique et le renforcement des capacités tient une place centrale dans la mise en oeuvre des appuis, il convient de tenir compte d'un contexte institutionnel et programmatique fortement évolutif, de dispositifs techniques et opérationnels en construction.

Le partenariat UE-STP est en pleine mutation avec le lancement du nouvel instrument IVCDI-Europe dans le Monde qui repose sur de nouvelles approches et méthodes de travail, parmi lesquels l'importance accrue des investissements et des garanties via l'EFSD+ et la volonté de travailler et de communiquer davantage sous l'approche Equipe Europe. La période en cours nécessite donc de disposer de ressources supplémentaire pour, en amont, accompagner la réforme du partenariat et le lancement/suivi des interventions prévues pour 2021-2027 et en aval, améliorer la connaissance des valeurs et objectifs de l'UE et des liens renforcés avec des publics cibles.

À travers la Facilité de Coopération, l'UE mobilisera de l'expertise pour la formulation, mise en oeuvre et suivi des actions prévues par le PIM, et appuiera le dialogue sur les politiques clefs pour une « Europe géopolitique » et facilitera l'approche et la coordination en Equipe Europe (Team Europe Initiative, etc). Cette facilité permettra de produire des études pour la compréhension des enjeux et des acteurs pour les secteurs d'activités du PIM, et d'assurer lorsque nécessaire l'intégration de l'égalité de genre, de l'approche fondée sur les droits humains, de l'approche *do-no-harm* et *leave no one behind* et du changement climatique dans l'ensemble des interventions de l'UE.

La Facilité de Coopération permettra, à côté des autres programmes prévus, de renforcer la communication concernant les valeurs et intérêts communs de l'UE et de STP, la coopération de l'UE et les interventions spécifiques en matière de diplomatie publique pour davantage d'impact des actions dans le pays.

Une attention particulière sera accordée à la diplomatie culturelle comme vecteur puissant de communication et de diplomatie publique, mais aussi en tant que prolongement des actions de coopération, comme outil de promotion de la cohésion sociale et du dialogue.

### **Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :**

Les parties prenantes potentielles et les groupes cibles concernés par la Facilité de Coopération sont tous les partenaires concernés par la mise en oeuvre des priorités de l'UE-STP, telles que : les membres de l'Equipe Europe, les acteurs étatiques et notamment les agents des administrations/autorités centrales et locales, les partenaires de coopération internationale, la société civile, les opérateurs culturels, les médias, les organisations professionnelles, les opérateurs économiques et les acteurs du secteur privé d'une manière générale. Enfin, le principal bénéficiaire de l'action est l'ensemble de la population santoméenne, en tant que bénéficiaire final d'une meilleure mise en oeuvre du partenariat UE-STP.

## 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de renforcer l'efficacité, l'efficacé et l'impact de la coopération UE-STP.

Les **objectifs spécifiques** (résultats) de cette action sont:

1. Renforcer le partenariat et la coopération UE-STP à travers des mesures complémentaires aux domaines prioritaires du PIM pour la période 2021-2027.
2. Favoriser une meilleure connaissance, compréhension et soutien à l'action extérieure de l'UE et du partenariat UE-STP par un large public.

Les **produits** de cette action contribuant aux objectifs spécifiques effets attendus correspondants sont les suivants:

### Contribuant à l'objectif spécifique 1 :

- 1.1. Les capacités de gestion et techniques des partenaires de mise en œuvre, et les mécanismes de coordination de l'aide sont renforcées.
- 1.2. Les actions mettant en œuvre les priorités du partenariat UE-STP sont identifiées, formulées, mises en œuvre, suivies et auditées, y intégrant pleinement les questions transversales (p.ex. genre, gouvernance, environnement, société civile, coordination des partenaires).
- 1.3. Le dialogue structuré secteur public/secteur privé et l'identification des opportunités d'investissements et attraction des investisseurs potentiels sont améliorés.
- 1.4. Le dialogue politique entre l'UE et STP est mieux informé et coordonné avec les autres partenaires, et en particulier l'Equipe Europe, au niveau stratégique comme opérationnel.
- 1.5. Des opportunités de dialogue sont créées entre les acteurs sociaux et économiques, avec une attention particulière accordée aux jeunes, aux femmes et aux groupes minoritaires.

### Contribuant à l'objectif spécifique 2 :

- 2.1 L'UE et l'Equipe Europe sont perçues comme partenaires de référence pour STP par l'administration publique, la société civile, le secteur privé, les partenaires internationaux et le grand public. Les valeurs de l'UE, ses priorités politiques et ses programmes sont bien compris et connus par le grand public, le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires au développement. La visibilité, le suivi et la valorisation des interventions financées et, de façon élargie, la promotion du partenariat UE-STP sont assurés. Des opportunités de dialogue intersectoriel et interculturel sont créées et les bonnes pratiques sont partagées.

## 3.2 Activités indicatives

La liste de produits et activités est indicative et sera détaillée en fonction des besoins identifiés au cours de la mise en œuvre du PIM. Au vu de la nature transversale et multi-sectorielle de l'action, les activités listées ci-dessous sont liées à l'ensemble des produits attendus de la Facilité de Coopération.

Dans les activités de mise en œuvre, les événements et les formations entre autres, seront rendus accessibles aux personnes handicapées (lieux accessibles, communication accessible, etc.). En outre, une participation équilibrée des femmes et des hommes sera assurée dans toutes les activités.

- Réalisation d'études et analyses sectorielles autour et en appui aux différents secteurs d'intervention de l'UE, identification, formulation, mise en œuvre de projets, contrôle et vérification, suivi et évaluation ; assistances techniques sur l'amélioration du climat des affaires, l'identification des secteurs et des opportunités d'investissement, y compris public-privé.
- Appui-conseil et formation aux ministères techniques et dispositifs nationaux de coordination de la coopération.
- Organisation d'ateliers de formation pour les chargés de la planification de projets et programmes permettant de mieux comprendre les stratégies en résultats clairs, ciblés et mesurables par la conception, la mise en œuvre, l'établissement de rapports et l'utilisation de mesures de performance significatives et pratiques.
- Activités liées à la coordination de l'UE avec ses Etats membres et les autres partenaires au développement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Equipe Europe.
- Organisation d'événements pour la promotion du dialogue politique et sectoriel dans les domaines de la coopération entre l'UE et STP. Participation des parties prenantes-clés (gouvernement, autorités locales, acteurs non étatiques) à des événements du même genre sur des sujets d'intérêt commun.
- Organisation et/ou appui à la participation au niveau approprié à des conférences et autres forums sur des domaines thématiques définis conjointement.
- Organisation d'activités de communication stratégique, y compris de campagnes à grande échelle visant à améliorer la perception de l'UE dans le pays, accessibles pour tous, basées sur le "pitch" de l'UE dans le pays et sur les priorités du partenariat UE-STP.
- Consultations des opérateurs économiques et sociaux de STP, des autorités locales, des organisations de jeunes et de femmes, des OSC, des autres acteurs non gouvernementaux.

- Appui à des acteurs et événements culturels et créatifs pour renforcer le dialogue interculturel et soutenir les espaces de réflexions sociétales en relation avec les valeurs et projets-phares du partenariat UE-STP.
- Production de publications et autres supports d'information et communication.

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

L'action vise à soutenir la mise en œuvre de l'ensemble de la coopération UE-STP, qui comprend les questions environnementales et le changement climatique. Par conséquent, elle facilitera la prise en considération de ces questions pour chaque programme de coopération.

De manière complémentaire, les efforts de communication stratégique et de diplomatie publique viseront à accroître la sensibilité aux problématiques environnementales et climatiques auprès de la population et des groupes cibles.

Dans les activités de mise en œuvre de la Facilité de Coopération telles que les études, les formations, les événements organisés ou les assistances techniques apportées, une attention sera portée à l'impact environnemental et aux risques climatiques : i) au niveau des procédures contractuelles de sélection des activités ; ii) au niveau de l'identification et choix des partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires.

#### **Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)**

L'évaluation préliminaire a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire), car l'action n'a pas un impact prévisible négatif sur l'environnement.

#### **Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques**

L'évaluation préliminaire a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire), car il est estimé que l'action n'aura pas d'impact prévisible négatif.

#### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique qu'elle n'est pas directement appréhendée dans cette action mais l'action favorisera la parité entre les sexes dans le recrutement du personnel des institutions soutenues, et l'équilibre entre les sexes au niveau de la direction. Dans la mesure du possible, les données relatives aux bénéficiaires des projets seront ventilées par sexe. Une participation équilibrée des femmes et des hommes sera assurée dans toutes les activités.

#### **Droits de l'homme**

L'action vise à soutenir la mise en œuvre de l'ensemble de la coopération UE-STP, qui s'appuie sur une approche basée sur les droits. Par conséquent elle viendra faciliter la prise en considération de ces questions pour chaque programme de coopération. L'action complète le domaine prioritaire 1 du PIM (Gouvernance) dont le volet Justice appuie la promotion, le respect et la protection des droits de l'homme.

De manière générale, les efforts de communication stratégique et de diplomatie publique viseront notamment à accroître la sensibilité aux problématiques de l'Etat de droit, de démocratie et des droits humains auprès de la population et des groupes cibles.

#### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que bien que l'action n'ait pas comme objectif principal recherché l'inclusion des personnes handicapées, dans la mesure du possible, elles seront impliquées selon une approche inclusive.

Dans les activités de mise en œuvre, les événements et les formations entre autres, seront rendus accessibles aux personnes handicapées (lieux accessibles, communication accessible, etc.).

#### **Démocratie**

La promotion de la démocratie n'est pas un objectif direct de cette action. Toutefois, l'ensemble des activités, en particulier la communication et la diplomatie publique, viseront à promouvoir les valeurs de l'UE en ce compris la démocratie.

#### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

La prévention des conflits et la promotion de la paix ne sont pas des objectifs directement visés par cette action. Cependant, s'agissant d'une mesure d'appui à la mise en œuvre du partenariat UE-STP, des études et expertises pourraient être mobilisées en matière de prévention de conflits et de promotion de la résilience des populations afin d'améliorer la prise en compte de ces aspects dans les projets de développement. Indirectement, les efforts de communication et de diplomatie publique viseront à promouvoir une culture de dialogue et renforcer la cohésion sociale, notamment à travers les actions de diplomatie culturelle.

#### **Réduction des risques de catastrophes**

La réduction des risques de catastrophe n'est pas un objectif directement visé par cette action. Cependant, s'agissant d'une mesure d'appui à la mise en œuvre du partenariat UE-STP, des études et expertises pourraient être mobilisées en matière de réduction des risques de catastrophes afin d'améliorer la prise en compte de cet aspect dans les projets de développement.

### 3.4 Risques et enseignements tirés

<b>Categorie</b>	<b>Risques</b>	<b>Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)</b>	<b>Impact (Haut/ Moyen/ Faible)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Interne	Capacités d'absorption des partenaires de mise en œuvre : - Ressources humaines insuffisantes au sein des institutions partenaires, - Turn-over excessif des cadres des institutions partenaires, - Impossibilité de mettre en œuvre les programmes dans la durée d'exécution prévue, - Lenteurs dans les décisions.	<b>Haute</b>	<b>Moyen</b>	- Dialogue politique et sectoriel - Assistance technique - Soutenir les processus de réforme interne, y compris la répartition efficace du personnel et des ressources entre les départements/ secteurs
Externe	Les restrictions de voyage liées au COVID 19 qui peuvent empêcher les parties prenantes de participer aux activités prévues	<b>Haute</b>	<b>Faible</b>	- Organiser des formations et des consultations hybrides
Externe/ Interne	Manque de coordination entre l'UE et le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe et/ou avec les Bailleurs de fonds.	<b>Moyenne</b>	<b>Moyen</b>	- Coordination structurée des donateurs et échanges réguliers entre les partenaires du développement et gouvernement santoméen, - Sensibilisation à l'importance des réunions de partenaires.

### **Enseignements tirés:**

Le Programme indicatif national 11<sup>ème</sup> FED (2014-2020) a retenu parmi les actions de coopération entre le STP et l'UE, la Facilité de Coopération technique et l'Appui à l'Ordonnateur national du FED, dans le cadre des mesures d'appui. Ces deux mesures d'appui sont en cours, permettant, d'un côté, de mobiliser de l'expertise à court et moyen terme pour réaliser des études, identifier de nouvelles actions, réaliser des audits et évaluations et, d'un autre côté, de renforcer les capacités des services de l'Ordonnateur national du FED à exercer leurs fonctions et leurs activités de coordination de la coopération au développement.

L'historique d'utilisation des Facilités des Coopération et les budgets importants alloués démontrent suffisamment leur utilité ; elles démontrent également l'ampleur des besoins et la difficulté à identifier ces besoins avec précision plusieurs années à l'avance, et donc l'utilité du caractère flexible de cet instrument. L'engagement constant des ressources disponibles et un soutien opérationnel (y compris le respect des engagements pris) de la part des autorités nationales et des partenaires de développement sont essentiels pour une mise en œuvre réussie des programmes et projets à STP.

En ce qui concerne la communication stratégique, la présente action expérimentera une approche centralisée de la communication, basée sur une stratégie pour l'ensemble de la Délégation, en rupture avec la fragmentation des enveloppes de communication par projets individuels, qui n'a pas toujours donné les meilleurs résultats.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention de l'action vise à contribuer au développement économique et social durable de STP au travers de l'appui à la stratégie de coopération de l'UE telle que définie dans le PIM 2021-2027.

Pour appuyer cette stratégie, il convient de renforcer le partenariat entre l'UE et STP au moyen d'actions transversales et complémentaires, tant sur les aspects opérationnels que sur le plan de la visibilité.

Si les programmes nationaux, régionaux et multinationaux de l'UE en bénéfice de STP sont mieux préparés et mis en œuvre, mieux coordonnés et plus visibles, et si des actions complémentaires en matière d'appui au investissement, au climat des affaires et de diplomatie culturelle sont menées, ce partenariat sera renforcé.

Il s'agira donc d'appuyer la préparation, mise en œuvre et évaluation des actions de coopération sur base des priorités et objectifs du partenariat UE-STP, d'effectuer des actions de communication, diplomatie publique et de promotion des valeurs fondamentales de l'UE et de ses priorités politiques et économiques générales, dans un cadre bilatérale et multilatéral, et de promouvoir un rapprochement et enrichissement mutuel par des échanges culturels notamment.

Ces activités sont diverses, variées et sont identifiées au fur et à mesure selon les besoins et le contexte du pays. La flexibilité est donc sa caractéristique principale.

### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Compte tenu de la nature de cette action, une matrice de cadre logique n'est pas requise au niveau de l'action.

## 4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

### 4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 36 mois à compter de la date d'adoption par la Commission de la présente décision de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

### 4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>1</sup>.

#### 4.4.1 Gestion directe (subventions)

##### a) Objet de la ou des subventions

Les subventions sont envisagées pour soutenir l'objectif 2 qui est de favoriser une meilleure connaissance, compréhension et soutien à l'action extérieure de l'UE et du partenariat UE-STP par un large public.

##### b) Type de demandeurs visés

Des organisations de la société civile avec une expérience démontrable de capacité à gérer des activités de sensibilisation, communication, culturelles et similaires, en general concernant la visibilité des actions de l'UE à STP.

#### 4.4.2 Gestion directe (passation de marchés)

Il est prévu des contrats de services et/ou de fournitures pour:

- des prestations d'expertise spécifique (entre autres, assistances techniques, expertises à court et moyen terme, études, missions d'appui, la mise en œuvre du plan de communication stratégique et de diplomatie publique) ;
- l'organisation de conférences, séminaires et formations, la mise en œuvre du plan de communication stratégique et de diplomatie publique.

### 4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

### 4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
<b>Modalités de mise en oeuvre</b> – cf. section 4.4	
<b>Objectif 1</b> : Renforcer le partenariat et la coopération UE/STP à travers des mesures complémentaires aux domaines prioritaires du PIM pour la période 2021-2027 Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2	400 000
<b>Objectif 2</b> : Favoriser une meilleure connaissance, compréhension et soutien à l'action extérieure de l'UE et du partenariat UE/STP par un large public Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2	100 000

<sup>1</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu). Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	100 000
<i>Subventions – enveloppe de la section 4.4.1</i>	100 000
<i>Passation de marchés – enveloppe totale de la section 4.4.2</i>	500 000
<b>Evaluation</b> – cf. section 5.2	
<b>Audit</b> – cf. section 5.3	50 000
<b>Provision pour dépenses imprévues</b>	0
<b>Totaux</b>	<b>650 000</b>

#### 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La Facilité de Coopération sera gérée par la Délégation de l'UE qui lancera les procédures de passation et assurera le suivi technique et financier des contrats.

Les actions à financer par la Facilité de Coopération sont identifiées par la Délégation et peuvent également être proposées par les autorités nationales en accord avec la Délégation.

Des structures organisationnelles spécifiques pourront être mises en place au niveau de chaque contrat.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

## 5 MESURE DE PERFORMANCE

### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités des partenaires chargés de la mise en œuvre. À cette fin, les partenaires chargés de la mise en œuvre mettent en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action concernée et élaborent régulièrement des rapports d'avancement et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits.

La Commission peut effectuer des visites de suivi des projets, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Les indicateurs doivent être ventilés au moins par sexe, et de préférence, si possible, par âge et handicap. Tous les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes.

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

Les partenaires de mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et constatations émanant des rapports d'analyse et de suivi et décident conjointement des actions de suivi à entreprendre et des ajustements nécessaires avant l'approbation des rapports finaux. Les rapports pertinents doivent être régulièrement partagés avec le pays partenaire et les autres parties prenantes clés.

### 5.2 Evaluation

Compte tenu de sa nature, il n'est pas prévu de réaliser une évaluation de l'action.

Dans le cas où une évaluation n'est pas envisagée, la Commission peut quand même, au cours de la mise en œuvre des actions, décider de procéder à une telle évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de sa propre décision, soit à l'initiative du partenaire.

Les évaluations conjointes des projets de la TEI seront privilégiées pour fournir une vue d'ensemble des différentes actions de la TEI. Ces évaluations pourront être financées par la présente action.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations

des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

### 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il est prévu qu'un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

## 6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

Sur le plan régional et mondial, les montants alloués à la communication stratégique et de diplomatie publique seront gérés depuis le Siège.

Sur le plan national, les documents d'action pour les programmes sectoriels spécifiques ne doivent plus inclure une disposition pour les activités de communication promouvant les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

À cette fin, les Délégations élaboreront dans un premier temps un plan de communication stratégique et de diplomatie publique à court-terme qui reflètera les objectifs de la Délégation dans son ensemble dans ce domaine. Ces plans couvriront dans un premier temps la période allant jusqu'à l'évaluation de mi-parcours. Les plans seront approuvés par un mécanisme de coordination composé du SEAE, de la DG INTPA, de la DG NEAR et FPI, et seront examinés, modifiés et étendus le cas échéant lors de l'évaluation de mi-parcours.

Les actions de communication stratégique et de diplomatie publique et culturelle viseront:

- Informer les publics concernés sur les principales politiques et priorités de l'UE au moyen de campagnes et d'initiatives de communication stratégique (internet, médias sociaux et offline);
- Renforcer les relations bilatérales en dialoguant avec les principaux publics et partenaires à long terme afin d'instaurer un climat de confiance, de favoriser les contacts interpersonnels, de développer et de mobiliser des réseaux au moyen d'actions de diplomatie publique (événements publics online et offline: conférences, séminaires et débats).
- Lutter contre la désinformation et la manipulation de l'information et renforcer la résilience de l'environnement de l'information au moyen d'initiatives spécifiques (formations dirigées aux journalistes sur le *fact-checking*, sensibilisations online et offline et publications concernant l'éducation critique aux médias et à l'information en contexte numérique).
- Plus particulièrement, dans le cadre du PIM, les actions de diplomatie publique viseront entre autres à promouvoir les politiques et intérêts de l'UE ainsi que son agenda multilatéral et intérêts communs dans le pays partenaire, avec un focus particulier sur le Pacte Vert, le changement climatique, la création d'emplois et la bonne gouvernance.

La Délégation a élaboré un plan pour la communication stratégique et la diplomatie publique pour 2022-2023 résumé ci-après.

<b>Objectifs de communication</b>	<b>Informers les publics concernés sur les principales politiques et priorités de l'UE au moyen de campagnes et d'initiatives de communication stratégique</b>	<b>Renforcer les relations bilatérales en dialoguant avec les principaux publics et partenaires à long terme afin d'instaurer un climat de confiance, de favoriser les contacts interpersonnels, de développer et de mobiliser des réseaux au moyen d'actions de diplomatie publique</b>	<b>Lutter contre la désinformation et la manipulation de l'information et renforcer la résilience de l'environnement de l'information au moyen d'initiatives spécifiques</b>
<b>Objectifs spécifiques en termes de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la mise en oeuvre ;</li> <li>- Promouvoir la transparence vis-à-vis du partenaire national pour favoriser l'harmonisation et mise en oeuvre ;</li> <li>- Favoriser l'appropriation par les bénéficiaires ;</li> <li>- Mobiliser les citoyens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le partenariat bilatéral et multilatéral ;</li> <li>- Favoriser l'appropriation des projets ;</li> <li>- Promouvoir la transparence vis-à-vis du pays partenaire pour favoriser l'alignement ;</li> <li>- Mobiliser les ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Combattre la désinformation et la manipulation de l'information ;</li> <li>- Favoriser les changements de comportements.</li> </ul>
<b>Interlocuteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires de mise en oeuvre ;</li> <li>- Grand public ;</li> <li>- Ministères de tutelle des projets programmes ;</li> <li>- Les ministères en charge de la coopération (MNECC) ;</li> <li>- Secteur Privé ;</li> <li>- OSC ;</li> <li>- Bénéficiaires ou usagers de service appuyés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires techniques et financiers ;</li> <li>- Bailleurs de fonds ;</li> <li>- Ministères de tutelle des projets ;</li> <li>- Ministère en charge de la coopération (MNECC) ;</li> <li>- OSC ;</li> <li>- Bénéficiaires ou usagers de service appuyés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand public ;</li> <li>- Bailleurs de fonds ;</li> <li>- OSC ;</li> <li>- Tous partenaires.</li> </ul>
<b>Moyen de communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brochure projets ;</li> <li>- Séminaires thématiques et événements ;</li> <li>- Inaugurations ;</li> <li>- Newsletters ;</li> <li>- Panneaux de chantier ;</li> <li>- Banners ;</li> <li>- Plaques commémoratives ;</li> <li>- Chaînes TV ;</li> <li>- Radio ;</li> <li>- Médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Table rondes agences de coopération ;</li> <li>- Réunion de coordination ;</li> <li>- Chaînes TV ;</li> <li>- Radio ;</li> <li>- Médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes d'information et éducation à l'intention des médias.</li> </ul>

<p><b>Indicateurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des participants ;</li> <li>- Feedbacks documentés ;</li> <li>- Nombre de newsletters diffusés ;</li> <li>- Nombre de brochures projets diffusés ;</li> <li>- Nombre de séminaires et conférences réalisés ;</li> <li>- Nombre et nature des activités de communication/ visibilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants aux réunions et séminaires ;</li> <li>- Nombre de séminaires et réunions de coordination réalisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de journalistes formés ;</li> <li>- Nombre de formations ;</li> <li>- Nombre de campagnes d'information.</li> </ul>
---------------------------	---	---	---